

avis en mais fropes le 21.09.22

---

Commentaires sur le projet de parc photovoltaïque de Tour de Faure

Mathieu Ebbesen-Goudin, habitant sur le causse à proximité du projet, conseiller municipal à Tour de Faure

La mise en place d'un parc photovoltaïque de cette ampleur au beau milieu d'un parc naturel régional pose une question de fond qui pourrait s'appliquer sur l'ensemble du territoire : faut-il installer ce genre d'infrastructures dans des endroits aussi préservés et qu'on a justement consacrés comme parcs naturels?

Toutefois le dossier du parc, et notamment son étude d'impact, apportent des éléments très rassurants sur le respect du paysage, sur l'adaptation de l'implantation à la présence de la faune, et globalement sur l'impact environnemental très faible du projet. Installé sur des parcelles peu fertiles et peu boisées, le projet permettra aussi d'accroître les pâturages pour l'éleveur voisin, ce qui est une externalité positive bienvenue.

Il faut clairement préserver des espaces pour la biodiversité et les paysages. Mais si un projet apporte la preuve qu'il ne va pas apporter de nuisances, alors cette préservation est assurée il me semble, et il n'y a donc pas lieu de le refuser. Chaque territoire doit faire sa part pour la production d'énergies renouvelables, et si l'intégrité de l'environnement est assurée, alors pourquoi pas le nôtre? Pour ma part je ne considère pas que ce projet puisse avoir un impact négatif sur le tourisme : il couvre une toute petite partie d'un causse où peu de gens se rendent, et le cas échéant ils ne longeraient le projet que pendant quelques minutes.

Le conseil municipal de Tour de Faure s'est prononcé pour une limitation du champ de panneaux au projet actuel porté par la société Total Energies. Il appartient à la population et aux élus de s'assurer que cette position sera bien celle tenue dans les années à venir. En parallèle, il est indispensable qu'un suivi appuyé des services compétents (FDEL, DDT...) soit assuré pour garantir que le chantier est conduit conformément aux engagements pris (remise en état des chemins, maintien des haies pour masquer les panneaux le long des chemins etc...)

En conséquence, je considère que la seule question à laquelle il faut répondre pour savoir si oui ou non ce projet est acceptable est la suivante : certains territoires comme celui du PNRCQ doivent-ils être totalement exempts de ce type de projet, même si ceux-ci n'ont aucun impact?